

Fraternité





ACADÉMIE DE BORDEAUX



CONCOURS ACADÉMIQUE DES MÉTIERS DE LA COIFFURE

en partenariat avec

L'Oréal professionnel et Babyliss Pro

Objectifs du concours :

- Valoriser les talents des élèves et des équipes pédagogiques
- Promouvoir les métiers de la coiffure
- Renforcer les partenariats entre l'école, les mondes économique et culturel
- Favoriser la créativité et l'autonomie des jeunes
- Renforcer les compétences professionnelles des élèves et leurs habiletés sociales
- Développer la démarche en développement durable

Vous trouverez, ci-dessous, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Ce document formalise les échanges que nous avons eus avec les équipes de coiffure lors des réunions de rentrée.

Les dossiers d'inscription des participants (cf. pages 7, 8 et 9) sont à envoyer à <u>jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr</u> avant le vendredi 20 octobre 2023.

Les présidents de jury

Patrick PERRIER

Jérémie RANQUE

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement technique L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement technique

Présentation du concours :

La coiffure du futur



THÉMATIQUE GÉNÉRALE : l'environnement ; un monde en transformation

Inscription obligatoire dans un des 3 domaines suivants :

☐ S'ancrer dans son territoire (patrimoine et identité) : Cultures gastronomiques

☐ Croiser les mixités ou les identités culturelles :

Jeux olympiques et paralympiques 2024 « Ouvrons grand les Jeux »

☐ Réduire son impact sur l'environnement :

Gestes métiers écoresponsables

Il est attendu pour chaque domaine de ne pas se limiter à la simple transposition littérale d'éléments (motifs figuratifs des cultures gastronomiques, anneaux ou flamme olympiques...) mais de réfléchir à la notion de référence, d'éléments évocateurs, de connotations... qui permettront de reconnaître le domaine choisi.

À cette fin les planches de recherche et de tendance doivent permettre de comprendre explicitement la démarche réflexive d'investigation ainsi que les liens entre le domaine choisi et le projet de coiffure proposée.

La notion de **santé et sécurité au travail** devra être systématiquement prise en compte tout au long des démarches d'investigation, de réalisation et de présentation sur l'intégralité des épreuves.

L'interprétation du domaine choisi est libre afin de laisser la possibilité au développer sa créativité.

L'épreuve de sélection est la même, quel que soit le diplôme préparé par le candidat. En revanche, l'épreuve finale se définit par 2 épreuves distinctes : une pour les jeunes préparant un certificat d'aptitude professionnelle (CAP)/ mention complémentaire coupe, couleur, coiffage (MC 3C) métiers de la coiffure et une pour ceux préparant un baccalauréat professionnel (BCP).

Épreuve de sélection sur la région Nouvelle-Aquitaine :

<u>PARTIE 1</u>: la planche tendance et la planche de recherches doivent pouvoir traduire la proposition de coiffure au regard de la thématique générale et du domaine choisi avec une dimension développement durable.

Le candidat réalisera ces deux planches au format A3 minimum sur lesquelles divers éléments permettront de présenter les références ou les sources d'inspiration de la réalisation de coiffure envisagée (coupe, coloration, coiffage) en lien avec la thématique générale et le domaine choisi.

- La planche tendance pourra présenter un ensemble organisé et composé de styles, d'ambiances, de textures, de couleurs, de formes, de paysages, d'objets...
 Elle pourra puiser son inspiration dans les domaines de la mode, de l'architecture, du design, du spectacle vivant, du cinéma, des enjeux de nos sociétés.
- La planche de recherches présentera les bases avancées du projet de la coiffure. Ce projet se traduira sous forme de déclinaison au choix de dessins, de croquis, de schémas, de cartes heuristiques... prenant appui sur le choix d'éléments sélectionnés dans la planche tendance.

Ces deux planches témoigneront d'un argumentaire justifiant de la démarche et des choix du candidat. Les documents collés, les croquis pourront être annotés.

Ces deux planches pourront être enrichies d'une production sonore ou audiovisuelle au format MP3 ou MP4.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur d'arts appliqués

<u>PARTIE 2</u>: la mise en œuvre du projet en lien avec la thématique générale et le domaine choisi au travers des techniques de coupe, couleur, coiffage par le candidat :

- Coupe: tous les outils de coupe sont autorisés à l'exception du sabot de la tondeuse.
- Couleur: tous les produits de coloration peuvent être utilisés à l'exception de la coloration fugace: sprays colorants, paillettes, gels colorants, mousses colorantes et mascaras de cheveux.
 - 2 couleurs maximum sont autorisées pour les CAP/MC.
 - 4 couleurs maximum (dont l'éclaircissement) sont autorisées pour les BCP/BP.
- **Coiffage:** tous les outils de coiffage sont autorisés. Tous les produits de finition et de construction sont permis à l'exception de ceux qui sont colorés.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur de coiffure qui l'a en responsabilité.

Attention, tous les produits utilisés par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque L'Oréal et sont pris en charge financièrement par cette dernière.

Une définition précise de l'épreuve finale sera communiquée ultérieurement. Elle comprendra en plus de la réalisation de la coiffure du futur une présentation du projet suivi d'un entretien, et ce pour tous les niveaux : CAP/MC/BCP/BP.

<u>PARTIE 3</u>: la soutenance orale du candidat de son projet au travers de la thématique générale et du domaine choisi en lien avec les compétences cœur de métier.

PARTIE 4 : le quiz sur la santé et la sécurité au travail en lien avec les tâches et activités relatives au champ d'application d'un professionnel des métiers de la coiffure.

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
CAP/MC	Épreuve de sélect Partie 1	ion académique Partie 2		Épreuve finale acac Partie 1	lémique Partie 2		Partie 3	Partie 4
Lieu Date	Centre de formation du candidat Jusqu'au vendredi 31 mars 2023				Lycée des métiers Vendredi 28 avril 2	La Morlette CENON 023		
Durée	5 minutes	3h		5 minutes	3h		10 minutes	10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique mposée et du domaine choisi	esthetique au	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Présentation et entretien sur la démarche du projet	Quiz sur la santé et sécurité au travail
Points	<mark>/20</mark>	<mark>/30</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/20</mark>	<mark>/30</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/10</mark>

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
BCP/BP	Épreuve de sélect Partie 1	ion académique Partie 2		Épreuve finale acad Partie 1	l émique Partie 2		Partie 3	Partie 4
Lieu Date	Centre de formation du candidat Jusqu'au vendredi 31 mars 2023				Lycée des métiers Vendredi 28 avril 2	La Morlette CENON 2023		
Durée	5 minutes	3h		5 minutes	3h		15 minutes	10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique mposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	la thématique imposée et au	Présentation et entretien sur la démarche du projet	Quiz sur la santé et sécurité au travail
Points	<mark>/20</mark>	<mark>/30</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/20</mark>	<mark>/30</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/10</mark>	<mark>/10</mark>

Règlement du concours

Article 1er. Profil des candidats

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale (CAP et BAC PRO Métiers de la Coiffure, MC Coiffure Coupe Couleur, et, BP Coiffure) des établissements de l'académie de Bordeaux, pas de limitation d'âge.

Article 2. Justificatifs

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son sont à retourner avant le 20 octobre 2023 à : jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.

Article 3. Date et lieu du concours La coiffure du futur

- L'épreuve de sélection académique se déroule dans l'établissement du candidat avant le 2 février 2024.
 - Les résultats doivent être remontés avant le 5 février 2024
 - à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.
- L'épreuve finale académique se déroulera le lundi 25 mars 2024 dans les locaux du lycée des métiers La Morlette à CENON (33). Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leurs épreuves.
- L'épreuve finale nationale se déroulera le 7 mai 2024 dans les locaux de L'Oréal professionnel au 14 rue Royal à PARIS (75)

Article 4. Matériel apporté par le candidat

Pour réaliser l'épreuve finale, le candidat doit apporter le matériel nécessaire précisé sur la convocation.

Article 5. Composition du jury

Pour chacune des épreuves, il y a 2 jurys successifs qui ne peuvent être les mêmes.

- Épreuve de sélection en académie (établissement) :

- Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique imposée et du domaine choisi ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique imposée et au domaine choisi (/20).
 - <u>Composition du jury</u>: 3 personnes (un professeur d'arts appliqués + un représentant (professeur ou professionnel) de la coiffure ne participant pas au jury 2 + un personnel de direction (chef d'établissement, adjoint, DDFPT).
- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) au regard du niveau attendu.
 - <u>Composition du jury</u>: 2 ou 3 personnes (professeurs de coiffure, professionnel de la coiffure ne participant pas au jury 1, représentant l'Oréal...).

Épreuve finale région académique (CENON) :

- Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique imposée et du domaine choisi ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique imposée et au domaine choisi (/20).
 - <u>Composition du jury</u>: 3 ou 4 personnes (ex : IEN design et métiers d'art, IEN SBSSA ne participant pas au jury 2, personnel de L'Oréal ne participant pas au jury 2, formateur, personnalité du monde culturel...).
- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) au regard du niveau attendu.
 - <u>Composition du jury</u>: 2 ou 3 personnes (ex : IEN SBSSA ne participant pas au jury 1, coiffeur ambassadeur de L'Oréal, personnel de L'Oréal ne participant pas au jury 1, expert...).
- Jury 3, qui aura observé la prestation du candidat, évalue l'entretien portant sur la démarche de projet du candidat (/10).
 - <u>Composition du jury</u>: un représentant de l'académie de Bordeaux + un coiffeur ambassadeur de L'Oréal ne participant pas au jury 2.

Article 6. Médiatisation et droit à l'image

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours **La coiffure du futur** fera l'objet d'une communication spécifique sur le site de l'académie de Bordeaux.

Les jeunes et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur leurs comptes personnels, sur les ENT et site de leur établissement.

Article 7. Proclamation des résultats

- Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). À l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium ainsi que le lauréat sélectionné pour l'épreuve finale. Ces résultats seront transmis aux présidents de jury au plus tard le 5 février 2024 à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.
- Pour l'épreuve finale : les présidents du jury proclameront le podium ainsi que les lauréats région académique 2024 du concours académique La coiffure du futur ainsi que les sélectionné pour la finale nationale à Paris.

Article 8. Réclamation

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9. Acceptation du présent règlement

Toute participation implique l'acception pleine et entière de ce règlement.

Article 10. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.



Dossier d'inscription des participants Concours « La coiffure du futur » 2024

Nom de l'établissement :						
Coordonnées de l'établissement :						
Représenté (Nom et Fonction) par :						
Académie	□ BORDE	AUX 🗆	LIMOGES	□ POITIERS		
Élève						
Nom:						
Prénom :						
Adresse :						
Téléphone :						
Adresse mail :						
Niveau de formation	□ CAP MC	□ MC 3C	□ BCP MC	☐ BP Coiffure		
Domaine choisi	☐ S'ancrer dar	ns son territoir	e (patrimoine e	et identité)		
	☐ Croiser les n	nixités ou les i	dentités cultur	elles		
	□ Réduire son	impact sur l'e	nvironnement			
Enseignant(s) accompagi	nant(s)					
Nom, Prénom						
Discipline						
Enseignant(s) accompagnant(s)						
Nom, Prénom						
Discipline						
Date :		Signat	ure et cachet d	de l'établissement		
		L				

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à messieurs Patrick PERRIER (IEN Design et Métiers d'Arts) et Jérémie RANQUE (IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées) par courriel à l'adresse suivante : <u>jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr</u> avant le **vendredi 20 octobre 2023**.



AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUES D'UN MINEUR

ET D'UTILISATION D'IMAGES LE REPRESENTANT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Nom de l'établissement :	Classe :
Adresse /Téléphone :	
Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographique élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'ac personnels, et des autres membres de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de la communauté éducative, afin d'enrichir la communauté de	adémie, de ses
Je/nous soussigné(e)(s), représentant(s) légal/légaux de la personne désignée ci-dessous :	
Domicilié(e) :	
autorise l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés cidessous.	
n'autorise pas l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.	
 Cette autorisation est valable pour une utilisation : d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ; sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucra l'académie ; de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou a 	
Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas att privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre acconcernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.	einte à sa vie (RGPD), entré en
La présente autorisation est consentie à titre gratuit.	
Fait à :	
Signature(s) manuscrite(s) de l'/des intéressé(e)(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)	

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : dpd@ac-bordeaux.fr.

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.



AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE MAJEURE ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRESENTANT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Nom de l'établissement :
Adresse /Téléphone :
Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels et des autres membres de la communauté éducative afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.
Je soussigné(e) :
Domicilié(e):
autorise l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.
n'autorise pas l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.
Cette autorisation est valable pour une utilisation :
 d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente; sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'académie;
 de mon image en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.
Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.
La présente autorisation est consentie à titre gratuit.
Fait à :
Signature manuscrite de l'intéressé(e) : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : dpd@ac-bordeaux.fr.

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.